



Projet Associatif

2016-2020

« Ensemble, plus forts, plus loin... »

Sommaire

1. Profession de foi
2. Histoires croisées
3. Des valeurs partagées
4. Missions Associatives
5. Notre identité
6. Nos orientations stratégiques

1. Une profession de foi

L'Adapei du Bas-Rhin et les Papillons Blancs du Haut-Rhin, deux associations parentales gestionnaires, œuvrent principalement dans le champ du handicap mental. Elles se donnent pour but, l'accompagnement des personnes du début à la fin de la vie sans discrimination et avec une attention particulière aux plus vulnérables. Cet accompagnement se définit avec la personne car rien ne se fera sans elle, sa famille ou son représentant légal.

La dimension militante est constitutive et fait partie intégrante de la démarche. Elle est une volonté constante et un soutien actif à la cause des personnes en situation d'handicap. Elle a permis à partir d'utopies, de s'engager dans l'action pour faire évoluer la qualité de vie des personnes.

Etre gestionnaire est une composante forte et revendiquée ; cette compétence garantit l'accompagnement. L'action familiale, socle fondateur, conserve toute son importance et donne sens à l'action menée ; des parents s'adressent à d'autres parents, les assistent, construisent des relais.

Ces marques identitaires participent à l'attractivité et au rayonnement des deux associations.

Le partage de ces valeurs avec les professionnels et le souhait de leur adhésion à celles-ci est recherché, posant ainsi la base d'une réflexion pour construire ensemble, l'accompagnement du projet de vie de la personne.

La volonté exprimée est non seulement de s'inscrire dans le sens de l'histoire, mais surtout, en l'anticipant, d'être un acteur incontournable de la construction de celle-ci.

La décision de fusionner l'Adapei du Bas-Rhin et les Papillons Blancs du Haut-Rhin, pour créer une nouvelle association, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

2. D'hier à demain : 60 ans d'histoire croisées

C'était hier...

Les enfants en situation d'handicap étaient cachés, les personnes en situation d'handicap mental étaient considérées comme inadaptées. Il convenait de les protéger d'elles-mêmes et de les isoler de la population « normale » pour la « tranquillité de la société ».

Les possibilités de prises en charge étaient extrêmement restreintes et les familles ostracisées n'avaient pas droit à la parole.

C'est dans ce contexte que quelques familles ne trouvant pas de solutions aux besoins de leurs enfants se sont regroupées, fédérées en association dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin.

- Le 25 juin 1955 a été créée « l'Association Familiale et de Protection de l'Enfance Déficente du Haut-Rhin », 1^{ère} dénomination des Papillons Blancs.
- Le 26 Mars 1957 création de « l'Association Bas-Rhinoise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés » (ABRAPEI) à l'origine de l'Adapei.

Le but premier des deux associations, énoncé par leurs statuts, était de développer une solidarité entre les familles pour les aider à faire face à l'épreuve.

Bien vite, la nécessité d'informer les pouvoirs publics quant aux besoins à satisfaire et donc la nécessité de création de structures d'accueil, a conduit les membres fondateurs à développer un « lobbying local ». Afin de relayer ces actions au niveau national et ainsi mettre en place une force de pression reconnue et efficace, les deux associations ont participé à la création, en 1960, d'une Union Nationale : l'Unapei.

L'ouverture et la gestion d'établissements a été une suite logique à cette approche militante. C'est ainsi qu'en 1960, un premier IMP en semi internat a vu le jour dans le Haut-Rhin et qu'en 1976, a ouvert, le 1^{er} établissement pour travailleur handicapé dans le Bas-Rhin à Duttlenheim.

Fusions et rassemblements

L'Adapei a, pendant plusieurs années, fédéré les associations du mouvement parental, qui se sont créés dans le Bas-Rhin. Elle a pris un statut autonome en 1997.

L'Association des Papillons Blancs Mulhouse-Colmar a fusionné en 1989 avec « l'Association des Parents et Amis des Personnes Handicapés mentales » pour créer une nouvelle association « Les Papillons Blancs, APAPHM, Mulhouse, Guebwiller-Bollwiller, Colmar-Ribeauvillé ».

Fusions et rassemblements font partie intégrante de la dynamique d'associations en constante évolution.

Un projet sociétal

L'Adapei a contribué à modifier le regard sur les personnes en situation de handicap, considérées désormais comme dotées de capacités et d'un potentiel d'évolution.

Leur place doit être au sein de la société. Cette dernière doit évoluer vers une plus grande acceptation de la différence et doit permettre une meilleure inclusion.

La volonté d'inclure dans la société :

Dès 1983, une rupture avec le modèle de prise en charge de l'époque est résolument entreprise. S'en suit une alternance de créations de CAT et de foyers sur l'ensemble du département du Bas-Rhin de 1981 à 1999.

Dans le même temps, pour consolider l'inclusion dans la vie ordinaire, L'Entreprise Adaptée voit le jour en 1989, et un service d'accompagnement à la *vie sociale (SAVS) démarre en 1993.*

La recherche de reconnaissance professionnelle :

Une volonté forte de faire évoluer les personnes accueillies vers une véritable qualification a, ensuite, mobilisée l'Adapei et a entraîné des exigences nouvelles. Le projet Héraclès a été initié en 1993 pour leur permettre d'accéder au travail en milieu ordinaire. Dans la suite de ce projet, un centre de formation professionnelle pour travailleurs handicapés ETAPES a vu le jour en 1995.

La grande dépendance , un axe fort :

Pour l'Adapei, l'accueil spécialisé en établissement doit être réservé aux seules personnes dont l'état de dépendance n'ouvre pas d'autres alternatives.

Décidant de se spécialiser, elle ouvre un premier Foyer d'Accueil Spécialisé en 1986, suivi d'un FAM en 1990 à Hoenheim, en 2002 à Duttlenheim et d'une MAS à Lingolsheim en 2006.

Un secteur Enfant récent :

Un projet innovant et précurseur pour enfants autistes voit le jour en 2005 avec la création d'un Sessad spécialisé, adossé à une CLIS à Molsheim.

Une démarche éthique :

En 2005, un Conseil Médical et Scientifique a été mis en place pour soutenir et éclairer les actions de l'association.

Les PAILLONS BLANCS, pour leur part, ont œuvré pour que la personne en situation d'handicap soit reconnue comme personne ayant sa place dans la société et exerçant pleinement ses droits et ses devoirs.

A L'écoute des besoins :

En réponse aux besoins des familles, l'association a créé un secteur enfant/adolescent débutant par l'ouverture d'un IMP en 1960, d'un IMPRO en 1963, d'un IMP pour Jeunes Enfants en 1973. Ce secteur s'est enrichi d'un SESSAD en 1992.

Un Secteur Travail fort :

L'association a ouvert en 1969 le premier Centre d'Aide par le Travail (CAT) d'Alsace. Le partenariat fort avec l'entreprise Peugeot s'est mis en place dès 1973. Une Entreprise Adaptée est créée en 1987.

Le développement du « travail protégé » sur l'ensemble du département s'accompagne de l'ouverture de Foyers pour Travailleurs qui poursuivra jusqu'à ce jour.

L'ouverture de l'accueil spécialisé :

L'accueil spécialisé des personnes en situation d'handicap les plus dépendantes a été rendu possible en 1981, date de l'ouverture de la MAS de Turckheim.

Le Centre d'Accueil Pour Enfants Polyhandicapé a démarré, quant à lui en 1992, et a complété sa prise en charge en 1996 avec une nouvelle section pour pluri-handicapés. La MAS de jour a ouvert en 2010.

Une diversification réussie :

La mise en place d'un accompagnement en milieu ordinaire (SAVS) en 1992 et l'ouverture de deux Foyers partiellement médicalisés pour Personnes en situation d'handicapées vieillissantes en 2014, ont complété un large panel de services offert aux personnes.

Filiations

Les deux associations ont été à l'origine de la création d'autres structures associatives complémentaires:

- Dans le domaine sportif et culturel:
 - o l'ASCETH en 1978 et de l'ACSM Montjoye en 1979 (Papillons Blancs)

- CASCAD (Adapei) en 1983
- Dans celui de prestations agricoles :
 - La Main Verte en 1993 (Adapei)
- Dans la formation et les services à la personne en situation d'handicap :
 - Innov'Hand en 2008 (Adapei)

Une histoire parallèle

Engagées au même moment dans le mouvement parental en faveur des personnes en situation d'handicap mental, les deux associations ont suivi des voies parallèles. L'Adapei a mis l'accent sur l'intégration sociale et professionnelle et plus tard sur l'accueil de la grande dépendance. Les Papillons Blancs ont choisi le travail protégé, la continuité du parcours, l'accompagnement tout au long de la vie pour les personnes les plus déficientes.

Ces différences dans les orientations ont de multiples raisons : les forces en présence, les besoins recensés, le potentiel économique et industriel, les choix des administrateurs etc. Elles constituent autant d'axes de complémentarité entre les deux associations.

L'une comme l'autre ont innové et ont été, tout au long de leur histoire, forces de propositions reconnues dans le secteur, les autorités de tutelle et les partenaires institutionnels.

Le slogan phare de l'ADAPEI : « *Aujourd'hui, j'existe plus fort* » vient rejoindre celui des Papillons Blancs « *La personne, une valeur au cœur* »

De nos jours...

L'Adapei du Bas-Rhin accueille plus de 800 personnes en situation d'handicap et emploie près de 500 salariés dans 21 établissements et services.

Les Papillons Blancs du Haut-Rhin accueillent plus de 1000 personnes et emploient près de 600 salariés dans leurs 24 établissements et services. Engagées dans un processus de rapprochement depuis juin 2011, les deux associations disposent aujourd'hui d'un siège commun sous la forme d'un Groupement de Coopération Social et Médico Social qui permet la mutualisation des ressources professionnelles et techniques. Les Assemblées Générales de juin 2015 seront amenées à se prononcer sur la fusion des deux associations.

3. Des valeurs partagées

« L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées »

RBPP » Le questionnement éthique » ANESM

Nos valeurs déclinent l'idéal visé, elles constituent le socle qui rassemble et qui invite chacun à s'engager et à agir. Cette référence commune guide adhérents, administrateurs, bénévoles et professionnels ; elle s'impose à tous.

Elles s'inspirent des valeurs de droit commun de la République : le respect, la dignité, la laïcité, la citoyenneté. Elles s'inscrivent dans le cadre de la solidarité nationale et se veulent résolument apolitique

Nous affirmons que :

- Chaque personne en situation de handicap est une personne en droit et en capacité de déterminer son projet de vie. Ses compétences sont reconnues et valorisées. Elle est associée à toutes les actions la concernant et est, dans la mesure du possible, associée à la vie de l'association, rien ne peut se faire sans elle.
- Le respect de l'altérité, prenant en compte la singularité de chaque personne, est essentiel afin de lui permettre de s'inscrire dans des projets répondant à ses désirs.

- La solidarité, l'entraide, le partage, l'écoute bienveillante vis-à-vis des personnes en situation handicap, des parents, des familles est et demeure le socle de la démarche associative.

- La tolérance et le respect des personnes accompagnées et de leur famille se fait sans considération de l'appartenance ethnique et religieuse.

- Une éthique de la gouvernance est primordiale. Celle-ci se veut « éclairée » et basée sur l'honnêteté, la transparence et l'engagement désintéressé de ses membres au service d'objectifs pour tous.

4. Nos missions

- La mise en œuvre du soutien moral et matériel proposé aux familles.
- Le développement d'une offre de services permettant un accompagnement des personnes tout au long de leur vie.
- La recherche, l'innovation, le développement de solutions créatives en s'adaptant aux besoins et attentes des personnes.
- La mobilisation pour la citoyenneté des personnes, l'accès au droit commun, leur inclusion sociale, éducative et professionnelle.
- La démarche militante de défense des intérêts des personnes.
- L'ouverture à la coopération et au partenariat.
- Etre un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, intégrant dans son management le principe de développement durable.

5. Notre identité

La fusion de l'Adapei 67 et des Papillons Blancs 68, permet de construire une nouvelle entité dont les caractéristiques sont réaffirmées : *Une Association Parentale, Gestionnaire, Régionale...*

Cette nouvelle association constitue un acteur impliqué, avec une présence régionale et qui est en capacité de mobiliser des moyens et de les piloter.

Elle s'appuie sur un savoir-faire consolidé et reconnu et a une ambition et une vision pour la place de la personne en situation d'handicap mental dans la société.

Son champ d'intervention reste inchangé, il demeure prioritairement celui du handicap mental.

« *Ensemble, plus fort, plus loin....* » pourrait être le slogan de cette nouvelle association qui, au-delà de la simple addition des compétences et des champs d'intervention respectifs, démultiplie, par la complémentarité et la synergie créées, ses propositions et ses expérimentations.

Les enjeux de la fusion sont multiples. Ils concernent pour l'essentiel le service rendu aux personnes et à leurs familles :

- Etre identifié comme un acteur de promotion de la personne en situation d'handicap.
- Mettre en avant le projet de vie de la personne.

- Se positionner comme un acteur majeur, référent dans le secteur.
- Devenir leader de projets exemplaires et innovants et être reconnu à ce titre.
- Etre représentatif et attractif pour les personnes et leurs familles.

Le modèle de gouvernance sera démocratique et décentralisé. Son objectif est de fédérer les personnes en situation d'handicap, leurs familles et les professionnels.

6. Nos orientations stratégiques

Elles déclinent les axes de développement prioritaires de l'association pour les cinq années à venir et servent de tronc commun à ses actions.

Il s'agit :

- **de promouvoir l'autodétermination de la personne**
et de favoriser sa participation aux choix associatifs et aux projets de développement.
- **de poursuivre la représentation et la défense des intérêts de la personne en situation d'handicap mental et de sa famille.**
- **d'accentuer le développement de l'Action Familiale** et de l'engagement bénévole principalement à partir des établissements.
- **de développer les complémentarités entre les personnes, leurs familles, les professionnels, les réseaux et la société civile**
- **de considérer la prise en charge médico-sociale comme l'élément indispensable, fondateur de l'inclusion de la personne en situation d'handicap mental dans la société.**
- **de réaffirmer que la structure associative est le vecteur le plus approprié au développement** de services et de structures innovants permettant un accompagnement des personnes tout au long de leur vie.
- **d'intégrer les aspects sociaux et environnementaux du Développement Durable dans nos projets.**

Annexe

Plan d'Actions du Projet Associatif

Orientation stratégique 1

Promouvoir l'autodétermination de la personne et favoriser sa participation aux choix associatifs et aux projets de développement

"Ne rien faire pour nous, sans nous "

*Ambition: L'Autodétermination doit concerner tous les personnes accompagnées leur permettre de faire des choix éclairés, aiguïser leur sens critique, assumer leur responsabilité dans toutes les actes de la vie quotidienne et professionnelle tout au long de la vie
Aller au bout des propositions de " Nous Aussi"*

*Conditions de réussite: La posture recherchée de l'environnement (société, famille, professionnels) vis-à-vis de la personne handicapée est de soutenir cette ambition
Nous partons du postulat que la personne handicapée a la capacité de développer son autodétermination*

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Permettre et favoriser l'expression, développer la libre expression des personnes accueillies	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
1-1 Généraliser l'aide à la compréhension des documents et des instances et trouver des formes de communication adaptées, pertinentes et efficaces			
1-2 Faire évoluer la posture de tous les acteurs: de l'écoute passive à une posture active (porter attention à, susciter la réflexion, proposer des choix, amener les personnes à pouvoir s'exprimer....)			
1-3 Accompagner et former à la prise de parole, à l'argumentation, à faire des choix, à comprendre ce qu'est l'autodétermination			
1-4 Systématiser et généraliser la préparation de la participation des personnes dans les instances ou dans tout type de réunion et de rencontres et expérimenter des outils comme un questionnaire à base de questions ouvertes.			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
2) Ouvrir le champ des expériences	2	- CA - ESMS	A 3 ans
2-1 Encourager et développer toute démarche de vie qui permet d'expérimenter l'autonomie (vivre en appartement, mise à disposition en entreprise ordinaire....)			
2-2 Accompagner les familles dans l'acceptation des dispositifs ouverts et souples de la démarche d'autodétermination			
2-3 Repérer et faire un état des lieux de toutes les "expériences " à capitaliser et à développer			
3) Assurer la représentation des personnes	2	CA	A 3 ans
3-1 Mettre en place des instances de participation et d'expression (au-delà des obligations réglementaires) dans tous les établissements			
3-2 Mettre en place les conditions permettant la représentation au CA d'une personne accueillie			
3-3 Mettre en place une délégation de " Nous aussi"			
4) Favoriser la pair émulation	3	- CA - ESMS	A 4 ans
4-1 Augmenter les compétences des personnes accueillies pour leur permettre de transmettre des expériences, pratiques, savoirs,			
4-2 Développer et inciter à la coopération entre pairs, l'inclure dans la « culture » de l'établissement			
4-3 Mener dans chaque établissement des expériences de pair émulation			
5) Favoriser l'appétence à la découverte, à l'apprentissage, à la culture	1	ESMS	Tous les 2 ans
5-1 Donner la possibilité à chaque personne de poursuivre des apprentissages quel que soit son âge.			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
5-2 Systématiser les propositions culturelles en particulier durant les temps libres (musées, théâtre, expositions, cinéma, danse, chorale.....)			
5-3 Permettre à chaque personne d'accéder à un atelier artistique et créatif			
5-4 Généraliser l'accès aux outils numériques			

Orientation stratégique 2

Poursuivre la représentation et la défense des intérêts de la personne handicapée mentale et de sa famille

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Représenter les personnes	1	CA	Tous les 2 ans
1-1 Poursuivre et renforcer la présence et la participation de l'association aux instances nationales et régionales 1-2 Multiplier les actions pour faire changer le regard sur le handicap 1-3 Se positionner comme un acteur incontournable dans la cité (conseil local de santé....) et sur le territoire			
2) S'appuyer sur le droit commun	3	- CA - ESMS	En phase finale du PA(2021)
2-1 Offrir toutes les possibilités du droit commun pour faire évoluer les personnes 2-2 Sensibiliser les acteurs publics pour que le droit commun soit respecté 2-3 S'appuyer et utiliser le droit commun pour développer et financer des projets et des actions			
3) Développer la communication	1	CA	Tous les 2 ans
3-1 Mettre en place une démarche de valorisation de l'association en direction des élus, des bénévoles.. 3-2 Faire des campagnes de communication et de recrutement d'adhérents			
3-3 Mettre en place des campagnes d'information ciblées sur les adhérents			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
3-4 Systématiser des communications presse régulières 3-5 Proposer et initier des communications dans les colloques			
4) Donner une place dans la cité	2	- CA - ESMS	A 3 ans
4-1 Permettre aux personnes de participer aux commissions de quartier 4-2 Faire signer aux communes, la charte Ville –Handicap 4-3 Saisir systématiquement les opportunités d'inclusion			
5) Etre précurseur	3	- CA - Services Siège	A 4 ans
5-1 Assurer une veille à plus long terme sur les évolutions nationales et européennes 5-2 Lancer des expérimentations			

Orientation stratégique 3

Pour Accentuer le développement de l'Action Familiale et de l'engagement bénévole principalement à partir des établissements

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
ACTION FAMILIALE DE L'ASSOCIATION			
1) Etre un facilitateur pour les familles en proposant des services	3	CA	En phase finale du PA
1-1 Mettre en place une permanence qui écoute, qui rencontre, qui oriente et qui suit 1-2 Développer une assistance et un appui lors de litiges 1-3 A l'annonce du handicap : faire connaître les services de l'association			
2) Développer l'accueil des nouveaux parents	1	CA	Tous les 2 ans
2-1 Clarifier et développer la mission du référent d'établissement 2-2 Communiquer sur la procédure lors de l'accueil de nouveaux usagers 2-3 Organiser des soirées d'accueil pour les nouveaux arrivants (dans les six premiers mois) 2-4 Mener une réflexion sur la question de l'attractivité de l'association			
3) Recueillir les besoins des familles	2		A 3 ans

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
3-1 Faire des sondages réguliers sur les besoins des familles par le biais de « référents d'établissement » et des élus aux CVS et consolider la remontée d'information avec les vice-présidents territoriaux, puis dans la commission « vie associative »			
3-2 Créer des groupes de réflexion pour construire l'avenir, travailler une problématique			
4) Mettre en place de l'information et du conseil technique	1	- CA - Services Siège	Tous les 2 ans
4-1 Prévoir des niveaux d'informations, par ex un site web ouvert avec : <ul style="list-style-type: none"> o Un accès spécifique sur le site Web pour les adhérents o Un niveau d'accès pour les personnes accueillies o Un niveau d'accès pour les extérieurs o Une fenêtre d'échanges 			
4-2 Poursuivre l'organisation de soirées thématiques, de conférences.....			
5) Mettre en place de l'échange entre les parents	2	CA	A 3 ans
5-1 Mettre en place un groupe de travail chargé de monter par exemple : un café des parents et/ou des temps d'échanges entre les familles			
5-2 Créer le lien entre les parents élus aux CVS et les administrateurs référents d'établissements			
5-3 Etablir, à l'occasion des CVS, des échanges avec les familles par mail, par téléphone, par le biais d'un site....			
6) Développer l'accompagnement des parents dans les situations complexes	3	CA	A 4 ans
6-1 Remettre en place de l'intermédiation (cf. Innov'hand, Ecole des parents,....)			
6-2 Offrir des possibilités d'aides et de soutien			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
6-3 Construire un réseau de partenariat sur cet accompagnement			
7) Créer un plateau de services	3	CA	En phase finale du PA
7-1 Créer un groupe de réflexion et de propositions (cf PAR'entraide 90)			
8) Apporter une aide aux familles vieillissantes	2	CA	A 3 ans
8-1 Créer un groupe de réflexion et de propositions			
9) Mener une réflexion autour de la place des familles (non tuteurs) dans le secteur adulte	1	CA	Tous les 2 ans
9-1 Créer un groupe de réflexion comprenant les familles, les personnes accompagnées, les tuteurs et les professionnels			
BENEVOLAT :			
1) Afficher la volonté de l'association d'avoir des bénévoles	1	CA	Tous les 2 ans
1-1 Mettre en œuvre un plan de communication en direction des bénévoles			
1-2 Valoriser et rendre attractive l'association			
1-3 Réactualiser la procédure de bénévolat ainsi que la charte			
1-4 Valoriser l'engagement des bénévoles			
2) Mettre en place une gestion centralisée des bénévoles	2	- CA - Services Siège	A 3 ans
1-5 Identifier les besoins des établissements			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1-6 Identifier les compétences des bénévoles 1-7 Gérer le listing des bénévoles			
3) Développer le bénévolat par les personnes accompagnées elles-mêmes	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
3-1 Développer les actions de bénévolat des personnes 3-2 Communiquer sur ces actions			
4) Renforcer et structurer le bénévolat	3	Gestion	En phase finale du PA
4-1 Mettre en place un référent du « bénévolat » par établissement ou par pôle 4-2 Systématiser la collaboration avec France Bénévolat 4-3 Rechercher des bénévoles auprès des cercles d'amis et de connaissances 4-4 Associer les bénévoles aux groupes de travail			

Orientation stratégique 4

Développer les complémentarités entre les personnes, leurs familles, les professionnels, les réseaux et la société civile

Pour construire le projet de vie de la personne

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Construire des réseaux sociaux numériques	1	- CA - Services Siège	Tous les 2 ans
1-1 Favoriser la mise en place et l'accès à l'usager à un réseau social interne à l'association 1-2 Favoriser l'accès aux réseaux sociaux « dit « grand public » pour les usagers 1-3 Créer un espace numérique d'échange et de partage 1-4 Mettre en place un SI interopérable			
2) Soutenir les élus des CVS dans une démarche de communication et de liens avec les familles	2	- CA - ESMS	A 3 ans
2-1 Leur proposer des actions à mener et les accompagner			
3) Renforcer l'organisation et la participation à des manifestations extérieures	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
3-1 Etre à l'initiative de manifestations et / ou d'évènements ouverts aux partenaires et à la société civile <ul style="list-style-type: none"> o Orchestre et/ou chorale, Théâtre..... o Renforcer les FESTIV'ART une semaine par an comme fête d'association o « Soirées rencontres » 			
3.2 Systématiser les participations aux manifestations proposées par les communes et les associations (carnaval, fête des voisins...)			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
3-3 Etre ressource « handicap » pour tout professionnel de la société civile qui côtoie les personnes en situation de handicap (transmettre le savoir faire, savoir être, partage du vécu, des expériences ...)			

Orientation stratégique 5

Considérer la prise en charge médico-sociale comme l'élément indispensable, fondateur de l'inclusion de la personne handicapée mentale dans la société

Postulat : l'établissement fortement spécialisé devient le pivot de l'inclusion

Condition : les établissements de l'association ont à se positionner comme « experts » de la prise en charge et ainsi comme « ressources » pour accompagner d'autres acteurs dans les secteurs complémentaires (aide à domicile, loisirs, sport...)

Remarques sur l'inclusion :

Suppose l'acquisition d'une autonomie suffisante pour s'inscrire dans le milieu ordinaire

L'inclusion peut aussi se penser comme un accueil dans les établissements spécialisés

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Viser l'excellence et la technicité de la prise en charge médico-sociale	1	CA	Tous les 2 ans
1-1 Accompagner la montée en expertise des établissements			
1-2 Favoriser les innovations et expérimentations			
1-3 Donner les consignes de communiquer là-dessus			
2) Viser l'inscription dans un réseau	2	- CA - Services Siège	A 3 ans
2-1 Valoriser la prise en charge médico-sociale dans tous les lieux et instances de partenariat			
2-2 Renforcer le développement des partenariats			
2-3 Organiser des échanges et des collaborations avec les autres pays limitrophes			

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
3) Réaffirmer le principe de l'inclusion	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
3-1 Contribuer à proposer des parcours fluides 3-2 Favoriser et valoriser les innovations en ce sens			

Orientation stratégique 6

Réaffirmer que la structure associative est le vecteur le plus approprié au développement de services et de structures innovants permettant un accompagnement des personnes tout au long de leur vie

Par le biais de l'expérimentation et de l'innovation, montrer en quoi la structure associative est plus efficiente, créative, riche de compétences

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Accompagner le projet de vie des personnes et favoriser la plasticité de l'offre de service des établissements et diversifier les solutions proposées	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
1-1 S'appuyer sur les services de droit commun pour assurer l'accompagnement des personnes en apportant la compétence «handicap» et en assurant la cohérence 1-2 Développer les dispositifs «plateforme de services » en partenariat. 1-3 Construire et modéliser «l'accompagnement de parcours »			
2) Poursuivre la recherche de complémentarité avec les dispositifs du droit commun	2	- CA - ESMS	A 3 ans
3) Recomposer les réseaux dans le cadre de la grande région en tant qu'association parentale gestionnaire	1	CA	Tous les 2 ans
4) Etre force de proposition et d'innovation au plus près des besoins des personnes et des familles	2	CA	A 3 ans
5) Associer les personnes et les intégrer dans les instances associatives (commissions...)	3		En phase finale du PA

Orientation stratégique 7

Intégrer les aspects sociaux et environnementaux du Développement Durable dans nos projets

Principes de solidarité

Principes de précaution

Principe de participation

PLAN D'ACTION :

Actions	Priorité	Concerne	Evaluation
1) Communiquer sur la volonté de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale	2	CA	A 3 ans
2) Mettre en œuvre des changements de comportements (mutualisation de moyens, travail en réseau...) et en mesurer le rayonnement et l'impact	3	- CA - Services Siège	A 4 ans
3) Une démarche visant à préserver l'environnement, doit présider à l'ensemble des décisions de chaque établissement	3	- CA - Services Siège	A 4 ans
3-1 Privilégier les circuits courts			
3-2 Le développement durable doit être inscrit comme une exigence de base dans tous nos cahiers des charges			
3-3 Poser un objectif d'économie de ressources pour chaque établissement			
4) Favoriser la possibilité, pour les personnes accueillies, de s'engager dans des actions de solidarité et de cohésion sociale et ainsi d'avoir une utilité sociale.	1	- CA - ESMS	Tous les 2 ans
4-1 Repérer ces actions, les rendre visible, en mesurer l'empreinte et communiquer là - dessus			

LE PLAN D'ACTION DU PROJET ASSOCIATIF PORTE SUR LA PERIODE 2017-2021

LEGENDE

PRIORITE	CONCERNE	EVALUATION
2017-2018 : 1	Etab = établissements	Tous les ans
2019-2020 : 2	Sces = services	A 2 – 3 – 4 ans
2021 et au-delà : 3	Asso = association	En fin de plan